



**DECLARATION liminaire  
de la FSU-CGT éduc'action  
à la F3SCT-A**

**le 31 mars 2026**

Monsieur Le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTA,

Dès lors qu'il ne concerne pas directement l'armée ou la sécurité, le budget 2026, est d'une austérité brutale. La préparation de la rentrée a permis de prendre la mesure d'un budget qui est une véritable purge pour l'EN. La baisse dans les établissements du second degré est l'équivalent de 106 ETP supprimés, principalement dans les collèges. Quant aux chiffres annoncés dans le 1er degré, c'est 100 fermetures de classes, ils sont catastrophiques ! Et pourtant nous l'avons maintes fois répété notamment en CSA, la baisse démographique aurait dû être une opportunité. Une opportunité d'améliorer les conditions d'étude pour chaque élève et une opportunité d'améliorer les conditions de travail pour l'ensemble des personnels de l'académie.

Une opportunité qu'il serait urgent de saisir quand on prend conscience du contexte de violences qui se densifie encore et auquel nous devons faire face. Des élèves en ont agressé d'autres à l'arme blanche à proximité ou dans nos établissements dans 3 de nos départements. Nos pensées vont aux élèves et à nos collègues. Rien ne doit banaliser cette violence. Notre institution doit réagir. Avant tout, avec les compétences qui la caractérise, c'est-à-dire en développant une pédagogie de lutte contre les violences et les discriminations. C'est aussi mettre en œuvre des mesures d'urgence qui garantissent la sécurité des établissements. Si les articles L134-5 et 134-6 du Code général de la Fonction Publique fixent la responsabilité de l'employeur, les OSM rappellent que "Les chefs de service et les chefs d'établissement s'attacheront à mettre en œuvre les mesures de prévention de l'ensemble de ces risques et menaces. Ils seront particulièrement attentifs à : mobiliser le collectif de travail pour définir les mesures de protection les plus appropriées en situation de menace majeure. Cette démarche permettra aux personnels d'intégrer et de donner du sens aux consignes établies". Cette concertation permettrait en outre de bien comprendre les compétences de chacun. CPE et enseignants ne sont pas des OPJ, le cadre de leur mission est éducatif. Souvenons-nous de notre collègue Mélanie Grapinet, assistante d'éducation, qui est décédée suite aux coups de couteau portés par un élève de 14 ans devant le collège Françoise Dolto de Nogent, en Haute Marne en juin dernier. Ces faits ont eu lieu lors d'une opération de fouille des sacs organisée par la gendarmerie devant le collège.

En outre la violence ne concerne pas que les agressions physiques. Nos collègues sont de plus en plus souvent remis en cause et sommés de se justifier par toutes sortes de collectifs. Après "Parents vigilants" dans le 17, c'est maintenant la FNSEA, syndicat de l'agriculture de la Vienne, qui a cru devoir intervenir dans le choix de supports pédagogiques d'un enseignant de SVT. Outre le rappel ferme de l'article L912-1-1 du code de l'éducation qui fixe la liberté pédagogique des enseignants, il nous paraît important de réclamer que soit établi par les services du rectorat les signalements nécessaires sur Pharos, le portail de signalement des contenus illicites sur internet car trop souvent, c'est par les réseaux sociaux que se propagent les rumeurs et les atteintes à la réputation des enseignants.

A Poitiers, ce sont des véhicules sur le lieu de stationnement des personnels qui vient de faire l'objet de vandalisme. Ces dégâts matériels ajoutent au climat dégradé et anxiogène que de nombreux RSST décrivent bien. Une politique de prévention et de gestion des violences externes doit également anticiper les mesures permettant d'en réduire l'impact quand malgré tout elles surviennent.

Tout montre les besoins criant d'une politique de prévention des risques à la hauteur des enjeux dans l'académie. Nous partageons les priorités mises en avant dans les Orientations Stratégiques ministérielles et reprises dans le Plan de Prévention académique 2026 Concernant l'amiante, nous insisterons sur le fait que les OSM indiquent que "La dimension psychosociale de ce risque sera prise en compte notamment par une information en direction des personnels sur les dispositifs d'accompagnement mis en place et les acteurs à solliciter."

Concernant les Risques psychosociaux, ils sont le premier motif de saisine des signalements sur le RSST de l'académie et nécessitent une prise en charge spécifique.

Concernant le renforcement d'une médecine de prévention, nous aurions besoin de 4 recrutements de médecins du travail. L'idée de pallier l'absence de médecin par le recrutement d'autres professionnels notamment des infirmier.e.s ne doit pas entraîner des glissements de charge de travail pour ces derniers. Les professions médicales sont réglementées et chaque professionnel doit pouvoir faire son métier en sécurité dans le cadre de ses responsabilités propres.

Souvent les glissements de compétences sont facteurs de risques. Nous pensons par exemple à la demi-journée "bien-être au travail" organisée dans un établissement du 79 qui n'a pas été préparée avec l'appui de psychologues du travail ou de formateurs bien-être dont l'académie s'est munie depuis 5 ans. La diffusion de questionnaires anonymes au contenu possiblement diffamatoire a généré des troubles au sein de la communauté éducative plutôt qu'à apaiser les frictions apparues au sein du collectif de travail au moment de l'évaluation de l'établissement.

Si comme l'a rappelé le Recteur lors de notre dernière instance, la prévention n'est pas un coût mais un investissement, on peut tout de même reprocher au PAP proposé de ne pas assez fixer le montant des actions prévues. La nécessité d'une évaluation objective et chiffrée de la politique de prévention académique est la garantie de son efficacité. Ses objectifs devraient être structurés selon cinq critères clés : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

Au sujet des DUERP, nous réaffirmons la stricte nécessité de les construire puis mettre à jour collectivement dans chaque lieu de travail. Si nous nous félicitons que le nombre d'école et établissement soit en augmentation, ils sont encore nombreux à ne pas en disposer, et à ne pas y inclure de volet RPS. Les DUERP et les DTA sont des documents obligatoires et fondamentaux d'une politique de prévention. Nous continuons également d'alerter sur le nombre d'école ne disposant pas d'un DTA ou d'un DTA à jour, et sur l'absence de transparence de la part des mairies.

Sans bilan chiffré, ni employeur public présent au groupe de travail, la DGAFP ouvrirait des discussions sur le temps partiel thérapeutique pour en durcir les conditions d'octroi et de régénération du droit, pour transformer ce droit statutaire de protection des agent-e-s en un simple outil de gestion des ressources humaines, sans s'interroger sur les conséquences de l'organisation du travail qui amènent les agent-es à solliciter ce dispositif. Les premier-es touchés seront les professions les plus exposées et celles les plus féminisées.

Enfin, à l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail le 28 avril prochain, nous souhaitons porter votre attention sur le fait que la prévention ne peut plus être pensée de manière uniforme. Les données scientifiques montrent que l'exposition aux risques (physiques, chimiques et psychosociaux) diffère selon le sexe, tout comme les manifestations de l'usure professionnelle. Dans nos métiers où les femmes représentent la grande majorité des effectifs, ignorer les spécificités de leur santé au travail n'est plus une omission, cela devient une faute de gestion des ressources humaines.

Pour conclure cette déclaration, nous estimons que la mise en place à tous les niveaux d'une politique de prévention primaire avec des moyens ambitieux est plus que jamais un impératif. Nos groupes de travail, nos réunions d'instance, nos visites sur site portent cette exigence d'obligation de résultat pour préserver la santé de chacun et ne pas l'abîmer au travail.